

Inscription année scolaire 2024/2025

--

Formation Musicale :	Lieu	Jour	Horaire	Durée	Professeur

Chant- Instruments :	Lieu	Durée	Professeurs

Pratiques collectives (Fismes)	Jour	Horaire	Durée	Professeurs

Tarif mensuel :

Tarif annuel :

La Mairie de Fismes assure la gestion financière de l'école de musique. Les factures mensuelles sont envoyées par la Mairie et doivent être réglées sous quinze jours à réception (mois échu, 1ère facture début novembre). **Possibilité de paiement en ligne.**

Toute année commencée à compter du 1^{er} octobre, est - sauf dérogation exceptionnelle - due entièrement

Reprise des cours le lundi 16 septembre 2024